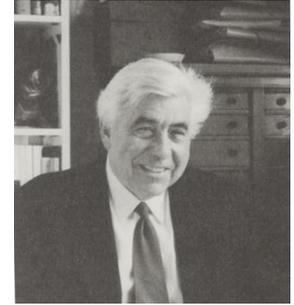


Le Mercredi des Illustres – N° 15

Gérard CORNU

« Du droit, on ne dira jamais que sa loi est parfaite, ses ordonnances toujours justes, ses commandements tous droits. Nul ne chantera que ses préceptes restaurent l'âme et que ses ordres sont plus doux que les rayons du miel. La terre ne raconte pas la gloire du droit. En lui, ne brille pas un soleil de justice. Sans y atteindre, il ne cesse pourtant d'y tendre. Il s'y efforce ; il s'y évertue »¹.



Biographie : Fils de Mme Denise SOUVET et M. Marcel CORNU, avocat, Gérard CORNU est né le 6 novembre 1926 à Avignon. Il effectuera ses études secondaires au Lycée Frédéric Mistral avant de partir pour l'Université de Montpellier. Il y débutera ses études supérieures de droit qu'il achèvera à la Faculté de Paris dans laquelle il présentera sa thèse de doctorat. C'est à la suite de son mariage avec Mlle Maddy ALTHABEGOÏTY (1952), dont l'union donnera naissance à 7 enfants, qu'il occupera son premier poste d'agrégé à l'Université de Poitiers (1953-1967) dont il deviendra par la suite le Doyen (1962-1966). La richesse, la qualité et la profondeur de son enseignement « joignant chaleur humaine et sourire à ses exigences intellectuelles »² conquis déjà ses premiers étudiants. Il partira ensuite enseigner à Paris (1967-1991) où il sera Professeur émérite à l'Université du Panthéon-Assas. L'Université catholique de Louvain puis l'Université de Liège lui décerneront respectivement le titre de docteur *honoris causa* (1989, 1991). Il fut nommé en 1967 par le général DE GAULLE, alors président de la république, pour intégrer le Conseil supérieur de la magistrature dont il fut membre pendant 7 ans. « Il en appréciait le caractère et en écouta souvent les avis et les jugements »³. Il fut sollicité à plusieurs reprises pour participer à des projets de lois. Réunis par le Garde des sceaux Jean FOYER, les doyens Carbonnier et CORNU et le Professeur Henry MOTULSKY intégrèrent la commission de réforme de la procédure civile, groupe de réflexion qui aboutira à l'institution du nouveau code de procédure civile en 1974. Gérard CORNU a participé à plusieurs reprises aux projets de révision des lois « bioéthiques ». En 1987, l'association Henri Capitant lui propose de reprendre le *Vocabulaire juridique*, véritable institution, pour lequel il s'y adonnera jusqu'à la fin de sa vie. Auteur de plus de 80 chroniques en matière contractuelle, il participa, en collaboration avec le Professeur Catala et les plus jeunes générations, à l'élaboration de l'avant-projet de réforme du droit des obligations. Gérard CORNU, considéré comme un sage, s'est éteint le 11 mai 2007 à Saint-Cloud.

Spécialités : Droit civil, procédure civile.

Thèse : *Étude comparée de la responsabilité délictuelle en droit privé et en droit public*, Paris, 1949.

Ouvrages majeurs :

Vocabulaire juridique, PUF, 1987.

Droit civil introduction au droit, LGDJ, 2007.

Droit civil introduction les personnes et les biens, LGDJ, 1981, 13^{ème} éd. 2007.

Linguistique juridique, LGDJ, 1990, 3^{ème} éd. 2005.

Divers : Au regard de nombreux témoignages⁴, ce qui a valu à la pensée de CORNU un tel rayonnement dans le monde juridique est sa vision dite humaniste, son amour pour le droit allié à sa grande technicité juridique et linguistique. A ce titre il accorde une importance primordiale au mot et à l'art de la définition à laquelle il consacrera une partie de son travail. Selon lui, « la langue juridique est la première enveloppe du droit qu'il faut traverser pour aborder l'étude de son contenu »⁵. Il appréhende le droit comme un art qui tend à un idéal et qui requiert technique et habileté. En ce sens il parle de bonté du droit, bonté des objets de droits, « bonté de la règle »⁶, qui doit selon lui être bénéfique. Il reconnaît les dégénération du système juridique, les effets pervers de certaines lois. Cependant, il croit sincèrement en l'aspiration, le vœu du législateur de faire de bonnes lois, il évoque « la bonté du législateur », « pourquoi la bonté ne serait-elle pas, au moins un puit quelque part dans le désert des lois ? »⁷. Il ajoute à cela la bienveillance du juge face à l'insuffisance d'une loi. On retrouve cette vision humaniste ou plutôt anthropocentrique dans son étude sur les rapports contractuels qu'il cherche à rendre plus humains en acceptant les faiblesses de l'homme et en cultivant le doute sur l'homme, il appréhende le droit des contrats au regard des forces et des limites de l'homme contractant. Dès lors il considère « l'homme tel qu'il est, c'est-à-dire un individu qui poursuit d'abord la satisfaction de ses intérêts propres »⁸, ce qui témoigne de sa vision réaliste du droit contractuel. Ainsi, l'influence du savoir et de la pensée juridique de Gérard CORNU laissera son empreinte dans le Code civil, à travers sa participation à l'avant-projet de réforme du droit des obligations.

¹ G. CORNU, *L'art du droit en quête de sagesse*, Avants-propos, Puf 1998.

² D. BREILLAT et P. COUVROT, *Droit civil, procédure, linguistique juridique*, Avant-propos, Puf 1994.

³ J. FOYER, « Gérard Cornu, juriste éminent », *Le Monde*, 16.05.2007.

⁴ Association Henri CAPITANT, *Hommage à Gérard CORNU*, Dalloz 2009.

⁵ G. CORNU, *Vocabulaire juridique*, Avants-propos, Puf, *Quadrige*, 13^{ème} édition, 2020.

⁶ G. CORNU, *Introduction au droit*, LGDJ, 2007, Chapitre I.

⁷ Association Henri CAPITANT, *Évocation de Gérard CORNU*, In *Hommage à Gérard CORNU*, Dalloz, 2009, p 15.

⁸ Association Henri CAPITANT, *Évocation de Gérard CORNU*, *op. cit.*, p 38.